

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 30 mai 2008
(convocation du 19 mai 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trente Mai Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 10)	M. LOTHAIER Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel (à cpter de 09 h 55)	M. MILLET Thierry à M. SOUBIRAN Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (à cpter de 10 h 30)	M. MOULINIER Maxime à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel (à cpter de 10 h 30)	Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël (à cpter de 10 h 30)
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel	M. PALAU Jean Charles à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard (à cpter de 11 h 00)	M. REIFFERS Josy à M. RAYNAL Franck (à cpter de 10 h 30)
M. DAVID Yohan à Mme. LAURENT Wanda	
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. TOUTON Elisabeth	
M. DUCASSOU Dominique à Mme. WALRYCK Anne	
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques	
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max	

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - BLANQUEFORT - Voie Nouvelle P218/P220 - Construction
d'un ouvrage d'art sur les voies ferrées - Marché de travaux 06/293 U - Avenant
n°1 - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine a entrepris la réalisation de la voie nouvelle P218 / P220 sur la commune de Blanquefort.

Cet aménagement nécessitant la construction d'un ouvrage d'art sur la voie ferrée Bordeaux / le Verdon, notre Etablissement public a confié, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, le marché de travaux correspondant au groupement BTPS / MOTER pour un montant de 1 715 127,50 € HT, soit 2 051 292,49 € TTC.

Le marché comprend :

- un poste 1 - ouvrage - consistant en la réalisation d'un ouvrage d'art à tablier en béton précontraint sur des appuis en béton armé fondés sur des pieux de béton armé pour un montant de 1 316 632,50 € HT soit 1 574 692,47 € TTC.
- un poste 2 – consolidation - consistant en la réalisation des aménagements de tels que drains, remblais et assainissement, d'un montant de 719 045 € HT soit 859 977,82 € TTC.

Lors de la mise au point des pièces de la consultation, il n'avait pas été possible de réaliser des sondages au droit des appuis pour des raisons de libération d'emprises foncières.

Les sondages disponibles montraient que la nature des sols rencontrés impliquait, pour assurer la stabilité de l'ouvrage, la réalisation de fondations profondes en l'occurrence des pieux, dont le dimensionnement a été calculé classiquement en tenant compte des efforts habituels pour ce type d'ouvrage.

La libération des emprises ayant été obtenue, les sondages ont pu être réalisés en juillet 2007 au droit des appuis de l'ouvrage. L'analyse des échantillons de sols prélevés a révélé que les caractéristiques géotechniques de ces sols amèneraient des efforts de poussée des remblais sur les culées, et par conséquence des efforts horizontaux sur les pieux nettement supérieurs aux efforts pris en compte habituellement pour dimensionner des appuis et des fondations.

Considérant cette nouvelle donnée, le bureau d'études de la société BTPS a réalisé des calculs mettant en évidence un sous dimensionnement des pieux et des appuis.

L'augmentation du nombre de pieux et les modifications des appuis ont notamment pour conséquence un accroissement des quantités des prix béton et aciers des postes fondations profondes (prix 34 à 36), appuis et murs (prix 45 à 47) soit une plus value de 320 550 € HT, soit 383 377,8 € TTC, d'où une augmentation de 18,7% du montant du marché initial qui passe de 2 051 292,49 € TTC à 2 434 670,29 € TTC.

Il est donc nécessaire de passer un avenant pour prendre en considération les divers éléments d'évolution des quantités du poste 1-ouvrage.

Le montant de l'avenant dépassant de plus de 5 % le montant du marché initial, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres a été sollicité sur la passation de cet avenant, conformément aux dispositions de l'article 49.1 de la loi 93.122 modifiée.

La Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable lors de la séance du 26 mars 2008.

En application des articles L 2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter au Service des Marchés Publics – 13^{ème} étage.

Aussi, considérant les éléments évoqués, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir approuver le projet d'avenant n°1 au marché 06293U, et autoriser Monsieur le Président :

- à signer ledit avenant d'un montant de 383 377,8 € TTC € TTC, portant ainsi le montant du marché considéré à 2 434 670,29 € TTC.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mai 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
18 JUIN 2008**

PUBLIÉ LE : 18 JUIN 2008